



Intersyndicale du réseau CNDP/CRDP [SCÉRÉN]
29, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05
intersyndicale@cndp.fr – www.nodeloc.net

À Monsieur Gilles de Robien
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Paris, le 23 mars 2007

Monsieur le Ministre,

Pourquoi, 17 mois après la nomination de M. Patrick Dion à la tête du CNDP, sommes-nous dans l'obligation de nous adresser de nouveau à vous ?

- À une question de M^{me} Janine Jambu à l'Assemblée nationale le 28 février 2006, vous avez répondu :
 - que « *l'implantation du Centre national de documentation pédagogique à Chasseneuil-du-Poitou sur le site du Futuroscope [était] mise en œuvre progressivement, avec le souci constant de garantir la continuité des activités de ce centre et de veiller aux intérêts des personnels* » ;
 - qu'« *un schéma concerté d'orientation [était] en cours d'élaboration* » ;
 - que « *la question du périmètre de l'antenne francilienne [serait] traitée* » ;
 - que « *les personnels touchés par le transfert de leur service et non volontaires pour une mutation sur le site du Futuroscope [feraient] l'objet d'un accompagnement individualisé* » et que « *des solutions adaptées [seraient] arrêtées pour favoriser le reclassement des personnels concernés, fonctionnaires ou contractuels.* »
- Lors de votre visite à Chasseneuil le 14 septembre dernier, vous avez déclaré :
« *Le ministère de l'Éducation nationale est bien décidé à régler progressivement, et évidemment dans la concertation, la question des différentes implantations du CNDP. Cette concertation, je suis sûr qu'elle va nous permettre d'aboutir dans les meilleurs délais possibles à une solution satisfaisante pour tous, à la fois évidemment pour cet établissement et en même temps pour la situation individuelle de chacun.* »

Force est de constater que non seulement aucun de ces engagements n'est entré depuis dans les faits, mais que la situation s'est constamment dégradée jusqu'à aujourd'hui.

- Interruption ou mise en danger des missions de l'établissement : les effets négatifs de la délocalisation s'accumulent, comme si la seule méthode suivie consistait à étouffer les activités franciliennes sans recréer leur équivalent poitevin. Du fait qu'aucun schéma concerté d'orientation, aucun projet d'établissement n'a été élaboré avec les personnels, le CNDP n'a plus de stratégie, ne sait plus quelle direction suivre.
- Les opérations de délocalisation s'effectuent en l'absence de toute concertation avec les personnels. Nul ne sait quel service sera touché le lendemain, pourquoi le poste de tel collègue parti en retraite n'est pas pourvu, quelle valeur attacher aux annonces de transfert lancées périodiquement par la direction générale pour semer le doute. Ces opérations s'effectuent donc

contre les personnels, et cela en contradiction avec toutes les recommandations faites par les circulaires de 1992 et 1994 du Premier ministre et par le médiateur Pierre Dasté.

- Le cadre d'accompagnement social se trouve dans les bureaux de votre ministère depuis deux ans. Aucune critique, aucune contre-proposition n'a été émise, mais surtout aucun agent contraint de quitter son poste en raison de la délocalisation n'a bénéficié de quelque mesure que ce soit. Nous considérons par exemple que, si aucun personnel précaire francilien ne peut concourir pour un poste de titulaire, parce que toute ouverture de poste est interdite ailleurs qu'à Chasseneuil, c'est l'équité entre agents publics qui n'est pas respectée. Et nous constatons qu'aucune information n'est fournie sur le sort des contrats à durée déterminée dont la fin se rapproche dangereusement (ni d'ailleurs sur le sort des professeurs détachés et mis à disposition). Le mécontentement des personnels de Chasseneuil s'explique en partie par la façon dont leurs collègues précaires sont traités.

- Ces faits sont suffisamment graves pour que nous souhaitions attirer votre attention. Mais il est deux autres raisons qui nous y obligent : le directeur général s'est maintenant coupé de ses personnels franciliens et les fuit comme s'il les craignait et ne savait quel discours leur adresser ; quant au président du conseil d'administration, il se déclare impuissant à intervenir, « *bien en peine de coopérer efficacement au projet de schéma stratégique* ».

Nos interlocuteurs désignés avouant leur incapacité à affronter la situation, c'est vers vous que nous nous tournons.

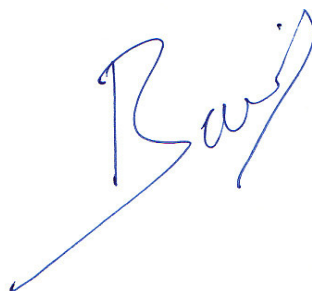
Parce que le CNDP s'enfonce dans la crise et parce que les problèmes humains s'aggravent régulièrement, nous vous demandons de bien vouloir nous accorder le plus rapidement possible une audience afin d'aborder ces questions ainsi que les conclusions de l'audit sur l'édition publique, non communiquées à ce jour.

Nous vous prions de croire, monsieur le Ministre, en notre indéfectible attachement au service public d'éducation.

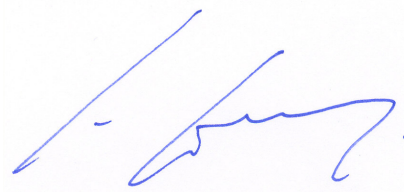
Michel Bézard (SGEN-CFDT)



Alain Barbier (CGT)



Gilles Gony (FSU)



Contacts : intersyndicale@cndp.fr

Barbier Alain (01 46 12 84 07 – 06 84 85 22 43)

Bézard Michel (01 46 12 86 57 – 06 60 88 35 68)

Gony Gilles (01 55 43 60 98 – 06 86 79 39 26)